

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 797 21 novembre 1985

Rédactrice responsable:
Francine Crettaz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1985: 10 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Wolf Linder
Charles-F. Pochon

Points de vue:
Marcel Burri
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis

797

Domaine public

La guerre des boutons

Recrue d'aviation en 1964, j'ai eu l'occasion d'apprendre la signification du terme «utilisation symbolique du pouvoir»: lors de l'inspection de la préparation d'un «Venom» au vol, le colonel ne vérifia ni les manipulations, ni le rythme de travail de l'équipe, mais contrôla... si les boutons de chemises des recrues étaient bien fermés! Jeune recrue, j'avais de la peine à comprendre. Explication du lieutenant: «Si la tenue d'une troupe est mauvaise, son travail ne peut pas être bon.»

Ces deux dernières semaines, j'avais l'impression de revoir cette scène, avec une répartition inverse des rôles: lors d'une inspection, le Parlement bernois a découvert que les boutons de chemise de son gouvernement n'étaient pas fermés.

Car ni l'utilisation des moyens d'un fonds public à des buts non prévus par la loi, ni le financement secret de la campagne bernoise lors de la votation populaire sur l'avenir de la vallée du Laufon, ni même l'existence de «caisses noires», n'ont fait pencher la balance de l'opinion publique dans l'affaire dite «Hafner». En revanche, il est apparu insupportable qu'un conseiller d'Etat fasse payer la réparation de sa «Jaguar» par le ménage cantonal et que le gouvernement touche des avantages personnels par cumul de frais.

Le jeu symbolique du pouvoir — rôles inversés — ne manque pas de logique. Le système du paiement de frais généraux — pratique répandue pour compléter les salaires des cadres des entreprises et éviter les inconvénients de l'imposition fiscale — n'a pas la même signification dans le secteur public. Les frais d'un gouvernement ne sont pas couverts par la vente efficace d'un produit sur le marché et le

citoyen n'a pas la possibilité de choisir entre un gouvernement bon marché ou un gouvernement coûteux.

Le Parlement bernois a défendu son gouvernement pendant des années, qualifiant d'«enfants terribles» les personnes qui émettaient des critiques sur les irrégularités avancées bien avant M. Hafner. Or, l'hypothèse de base — à savoir que toutes les grandes opérations dites des «caisses noires» s'étaient réalisées dans l'intérêt du canton — s'effondre face à l'évidence de petites manipulations pour un petit intérêt.

Mais cette morale publique, toujours paternaliste, qui exige de ses autorités d'être différentes du commun des mortels, au-dessus de tout soupçon, n'est-elle pas hypocrite? D'une part l'opinion publique n'est pas sensible aux avantages procurés au canton par la double qualité des membres du gouvernement qui siègent aussi sous la coupole fédérale; d'autre part elle s'indigne de découvrir que le cumul des rôles entraîne celui de l'indemnisation des frais. La morale publique ne se substitue-t-elle pas alors à un contrôle parlementaire inefficace? A Berne, s'est posée la question d'une procédure dis-

SUITE ET FIN AU VERSO

DOMAINE PUBLIC 1986

Des sous, encore des sous!

Non, ne faites pas comme si vous ne l'aviez pas vu. Même s'il s'est échappé de votre journal, ne le laissez pas par terre. Ce bulletin vert, que vous avez trouvé aujourd'hui dans votre numéro, vous est bien destiné: comme chaque année à cette période, nous allons parler «sous».

Rendez-vous en page 8.

La guerre des boutons

ciplinaire, sanction individuelle. Envisager le problème en ces termes masque son fondement institutionnel: la séparation des pouvoirs, le contrôle du pouvoir lui-même, deviennent vulnérables si tous les grands partis siègent depuis des décennies dans le gouvernement. Et le canton de Berne n'est pas le seul à avoir négligé de renforcer l'efficacité et l'indépendance du contrôle financier.

Toutefois, quoi de plus humain pour des parlementaires qui, étudiant les dossiers du gouvernement à titre gratuit le dimanche, réagissent en découvrant que s'additionnent les notes de frais, les privilèges et... le salaire des professionnels? Voilà qui fait apparaître un autre problème institutionnel: la coexistence entre bénévoles et profes-

sionnels dans notre système politique; et le fossé qui s'élargit entre eux.

D'un côté, nous trouvons des professionnels qui bénéficient à la fois de traitements très généreux et d'indemnités de frais largement comptées; de l'autre, de jeunes spécialistes des professions libérales qui en viennent à renoncer à siéger dans une commission fédérale d'experts parce que la «rémunération» ne couvre pas leurs frais fixes. Force est de constater que, pour l'établissement de notes de frais aussi, la distance entre professionnels et militaires s'agrandit. Doit-on voir là les signes de l'érosion d'une culture politique commune réunissant professionnels et miliciens et dans laquelle les véritables amateurs de la cause publique seraient les perdants?

Le jeu symbolique du colonel ne m'a jamais convaincu: pas plus que les boutons fermés, la morale publique est une garantie suffisante pour le bon fonctionnement du système.

W. L.

BERNE

Quand les yeux s'ouvrent

Les Bernois ont un respect inné de leurs dirigeants. Cela date de l'Ancien Régime. Ceux qui font preuve d'indépendance d'esprit sont soit exécutés, comme Samuel Henzi en 1749, soit diffamés et réduits au silence comme c'est parfois encore le cas aujourd'hui.

Actuellement une poignée de politiciens non conformistes (PDC et Alternative démocratique) se permet de ne pas se plier aux habitudes. A plusieurs reprises leurs recours au Tribunal fédéral ont contraint les autorités du canton à mieux respecter les lois et la Constitution. L'affaire dite des «caisses noires» (voir DP 742 et 786) a éclaté dans ce cli-

mat. Ce qu'elle a révélé n'est probablement qu'une facette de la réalité; elle a pourtant été suffisante pour éveiller l'attention d'une partie souvent trop passive et confiante de l'opinion publique.

Les deux grands quotidiens de la ville fédérale (*Bund* et *Berner Zeitung*) ont fait preuve d'indépendance. D'autres régions, sous-informées, doivent se trouver surprises de l'évolution des événements. Il est évident que les bénéficiaires de subventions du Jura bernois préféreraient la discrétion, pour éviter que des décisions prises ouvertement fassent l'objet de recours au Tribunal fédéral et soient cassées par cette instance.

D'AUTRES CRISES

Berne a déjà connu des crises politiques importantes. Celle de 1878 qui vit la non-réélection du Con-

seil exécutif à la suite d'un scandale financier est parfois citée.

En 1885, une coalition de populistes, de conservateurs-patriciens et de Jurassiens rejetait une constitution radicale, alors que les radicaux dirigeaient le canton de manière absolue.

Autre tremblement de terre politique en 1919. Le parti radical perd 14 sièges aux élections cantonales et le nouveau parti des agrariens en gagne 16. Le canton élisait pour la première fois 32 députés à la proportionnelle. C'est le début de l'ère PAB-UDC. Ce parti, entraîné par Minger, prend la majorité des sièges du gouvernement en 1922. Il la gardera jusqu'en 1938 et conservera son pouvoir jusqu'à maintenant. Il conquiert le siège bernois au Conseil fédéral en 1929, bien avant que le principal parti suisse n'y entre.

LE TEMPS DU REPLI

Longtemps le plus peuplé de la Confédération, le canton de Berne, dans ses anciennes limites, a dû céder ce rang à Zurich. Son territoire et sa population ont été encore réduits par l'indépendance du Jura.

La perte du siège traditionnel au Conseil fédéral a été durement ressentie. Le premier rôle joué dans l'UDC suisse par les Bernois est aujourd'hui contesté par les Zurichois et Christoph Blocher. D'importantes entreprises bernoises sont rachetées par des acquéreurs d'autres cantons.

Les Bernois se replient sur eux-mêmes. Ils ont de la peine à relever les défis du XXI^e siècle.

Troublés par la détérioration du climat politique, les électeurs bernois rejeteront probablement les deux projets d'élargissement des compétences financières des autorités qui font l'objet de votes le 1^{er} décembre.

Le Conseil exécutif, même sans nouvelles démis-

sions, comprendra une majorité de membres qui n'ont pas été mêlés aux décisions contestées en août 1984 et reconnues depuis lors comme étant incorrectes. Les partis radical et UDC semblent vouloir se rendre aux urnes en avril 1986 comme concurrents, non plus comme alliés. Des socialistes craignent déjà de faire les frais de cette compétition.

Deux propositions de réformes des structures du Conseil exécutif ont déjà été formulées par des députés: la réduction à sept membres du collège et l'élection à la proportionnelle.

La vie politique bernoise s'anime. Les spécialistes de la politique en coulisse réussiront-ils à refermer les rideaux?

POINTS DE REPÈRE

Août 84 - novembre 85

23 août 1984: Rudolf Hafner, sur le point de quitter ses fonctions au Contrôle cantonal des finances, adresse une requête appuyée de nombreux documents aux deux cents députés du Grand Conseil bernois. Il demande l'ouverture d'une enquête disciplinaire contre le Conseil exécutif (Conseil d'Etat). La presse et les autres médias publient des comptes rendus détaillés.

27 août 1984: Le Grand Conseil rejette une procé-

sure proposée par la Conférence des présidents. Il met en place une commission spéciale d'enquête. 7 septembre 1984: La commission est désignée. Elle comprend 17 membres: six de l'UDC, quatre du Parti socialiste, trois du Parti radical et un de chacun des groupes suivants: Parti populaire évangélique/Alliance des indépendants, Groupe libre, PDC, Action nationale/Union démocratique fédérale.

26 août 1985: La commission dépose son rapport. A la suite d'une indiscretion la presse a immédiatement connaissance de ce rapport et intervient fermement.

16 octobre 1985: Le Conseil exécutif prend position dans un rapport détaillé.

Fin octobre: L'ancien fonctionnaire Hafner signale des pratiques du Conseil exécutif en matière de mise en compte de frais pour les voitures privées des conseillers. Il signale aussi la pratique en matière de remboursement de frais des trois conseillers d'Etat qui font aussi partie du Conseil national.

4 novembre 1985: Le Grand Conseil entreprend la discussion du rapport de la commission d'enquête.

11 novembre 1985: Décision des deux conseillers d'Etat de renoncer à leur candidature au printemps 1986.

réglemente l'acquisition d'immeubles par des étrangers. Cela ne dura pas même un an: le conseiller d'Etat Alain Borner mit fin à ses fonctions, de prime abord en guise de représailles à la suite d'une procédure judiciaire introduite par Devaud à propos de ses conditions d'engagement. En réalité, et la suite le démontra abondamment, Borner ne voulait pas tolérer un fonctionnaire très versé en droit économique, à même de comprendre les mécanismes subtils destinés à éluder la loi. D'autant plus que Devaud ne manquait pas de compléter les dos-

siers dont il s'occupait de notes qui ne permettaient plus à ses supérieurs de jouer les naïfs, et étaient susceptibles de tomber entre les mains de l'autorité fédérale de surveillance ou d'une instance de recours.

Les circonstances de ce licenciement intriguèrent un député et le quotidien *Le Courrier*, qui révéla l'affaire du 21 quai du Mont-Blanc et poursuivit, sans céder aux pressions, un remarquable travail d'investigation. Au Grand Conseil, Devaud comme Hafner fut diffamé par le Conseil d'Etat; il fit également l'objet d'une procédure pénale pour violation du secret de fonction qui dut bien être abandonnée.

Martignoni et Krähenbühl ont démissionné. Borner, non réélu, a subi une défaite humiliante. Mais à Berne, Hafner a été en quelque sorte réhabilité et le Grand Conseil semble prendre ses responsabilités. A Genève, on attend toujours.

ÉCHOS DES MÉDIAS

Les journaux de quartiers sont appelés à jouer un rôle toujours plus important. A Zurich, une entreprise qui édite sept publications de ce genre opère actuellement une réorganisation: une rédaction plus professionnelle, une meilleure séparation entre partie rédactionnelle et articles de relation publique. Six personnes (jusqu'ici trois) rédigeront ces hebdomadaires dont nous ne citerons que deux titres: *De Affoltemer* et *Neumünster-Post*.

* * *

Crise dans les deux associations d'auditeurs des radios locales bernoises Radio ExtraBE et Radio Förderband. Motif: un constat d'impuissance à participer à la vie de leur radio en voie de professionnalisation.

* * *

Modèle: le journal *USA Today* fascine les éditeurs à la recherche d'une nouvelle présentation de leur publication. *Sport* s'est certainement inspiré du quotidien des Etats-Unis pour sa nouvelle formule.

PARALLÈLE

Hafner genevois

L'intérêt condescendant de certains Genevois pour l'affaire des caisses noires du canton de Berne rappelle un peu la parabole de la paille et de la poutre. Car avant Hafner il y eut Daniel Devaud.

Ce juriste au Département de l'économie publique était chargé de l'application de la loi Furgler, qui

TÉLÉVISION

L'esprit d'entreprise

Dans le supplément dominical de «La Suisse» (10.11), rubrique «L'invité du mois», Pierre-Pascal Rossi, journaliste et présentateur du Journal romand, brosse son auto-portrait et présente sa semaine de télévision et les émissions qu'il a l'intention de regarder. Bien évidemment, PPR n'est pas un inconditionnel de la TV romande: s'il apprécie «Temps présent», il ne dédaigne pas «7 sur 7» et «Droit de réponse» sur TF1, «Apostrophes» et «Le grand échiquier» sur Antenne 2, entre autres. Le mardi 12, rien ne retient son attention: «A se demander si les directeurs de chaî-

nes ne le font pas exprès d'un commun accord.»

Eh bien, l'attitude de M. Rossi est inacceptable. C'est Jean Dumur, directeur des programmes, qui le fait savoir par lettre circulaire aux chefs de départements avec mission d'informer leurs collaborateurs qu'à l'avenir de tels propos dans les médias seront sanctionnés. Voit-on un cadre d'Omega vanter en public les mérites de Rolex?

Quand on gagne son pain à la télé romande, pas question de mettre en valeur les programmes des concurrents... et de ne pas être enthousiaste pour les productions maison. Les collaborateurs de la TSR, alignés couverts au service de l'écran national et de son taux d'écoute, et tant pis pour la liberté d'expression.

HYDRO-RHÔNE

La fée électricité

A Sion, sous le même toit que Grande-Dixence SA et sur le même palier qu'EOS SA, se trouve le secrétariat de l'Association de défense contre Hydro-Rhône, assuré par la Fédération valaisanne des producteurs de fruits et légumes.

C'est en effet des agriculteurs qu'est partie l'opposition au projet début 1982, affirmée publiquement une année plus tard. En 1984, les pêcheurs, l'Union des producteurs valaisans, la Ligue valaisanne pour la protection de la nature, le WWF, diverses communes du Bas-Valais et des membres individuels se joignent au mouvement. Soit, début 1985, un total de 900 membres (1500 environ aujourd'hui) et près de 450 recours déposés contre la concession accordée par le Département des travaux publics le 28 février 1984 — pour la partie vaudoise du projet (la moitié du Bas-Rhône), l'octroi de la concession est intervenu en juin 84.

Premier point soulevé par les opposants: avec une production de 709 millions de kWh par an — dont le 70% pour le Valais —, «les dix barrages d'Hydro-Rhône ne produiront ensemble que la moitié du seul barrage de la Grande-Dixence, 5% de toute l'électricité produite dans le canton». Or le coût de l'électricité fournie par Hydro-Rhône serait élevé puisqu'il est estimé à 14 centimes le kWh au départ des usines à fin 1984, sans compter l'augmentation des coûts de construction (estimés par Hydro-Rhône à 870 millions en 1981 sur dix à douze ans de construction) de centrales hydro-électriques qui progressent «actuellement plus fortement que le prix de l'électricité»¹. Et ceci, sans prendre en compte le problème de la qualité de l'énergie produite: «64% de la production serait de l'électricité en ruban d'été arrivant dans un marché structurellement excédentaire.»²

Autre problème: l'agriculture. Les opposants ne contestent pas l'évaluation des experts d'Hydro-Rhône qui proposent diversent mesures³ visant à réduire et maîtriser les effets préjudiciables du pro-

jet et en particulier son emprise sur les terrains agricoles (67 ha, dont 42 de terres agricoles). En revanche, ils estiment que les effets sont largement sous-évalués, notamment en période de construction, et que l'absence d'un bilan économique des coûts des mesures préconisées (contre-canaux, forages, puits de décompression, construction de nouvelles digues) ne permet pas d'évaluer «leurs répercussions tant pour l'agriculture que pour la rentabilité d'Hydro-Rhône».

L'EMPRISE SUR L'ENVIRONNEMENT

Restent les problèmes liés à l'environnement qu'Hydro-Rhône évalue ainsi⁴:

— dans le cas des forêts (un minimum de 100 ha défrichés selon les opposants), les impacts temporaires auront pratiquement disparu vingt ans au plus après la fin des travaux (coût estimé par les opposants: de 14 à 35 millions de francs);

— pour la faune et la flore, une perte de 13% de milieux naturels sur les berges et dans le lit du Rhône;

— impact négatif important pendant les travaux sur la pisciculture et normalisation trois à six ans après la fin des travaux;

— dénudation, banalisation et changement de caractère du paysage pendant les travaux et jusqu'à trois ou quatre ans après; incidence également sur les loisirs (promenade, cyclisme) offerts par les chemins du bord du Rhône.

TOUJOURS PLUS...

Qu'est-ce qui motive dès lors les promoteurs du projet? La volonté de produire de l'électricité certes, mais plus encore le désir d'élargir l'indépendance du Valais en matière énergétique. Or, dans ce domaine, les possibilités sont déjà largement ouvertes: avec la modernisation des centrales existantes, selon le Conseil d'Etat, la production supplémentaire serait de 500 millions de kWh/an; avec le retour des concessions dans le domaine public, «le Valais pourrait ainsi gérer la totalité de

la production de dix milliards de kWh à l'échéance des dernières concessions au milieu du siècle prochain»⁵. Et avec tout cela, on n'a pas encore parlé du bénéfice que rapporterait une politique d'économie d'énergie...

Mais il est une petite phrase que l'on trouve dans le bulletin d'Hydro-Rhône SA et qui pourrait permettre de mieux comprendre: «A un moment où les grands travaux d'infrastructure touchent à leur fin, le projet Hydro-Rhône apporte un volume de travail appréciable.» Quand les travaux d'Hydro-Rhône seront terminés, qui proposera autre chose pour occuper cette force disponible?

¹ «Hydro-Rhône — Analyse du projet et alternatives», Association de défense contre Hydro-Rhône, p. 38, mai 1985.

² Idem, p. 39.

³ «Projet Hydro-Rhône» — Aménagement hydro-électrique du Rhône entre Chippis et le lac Léman — Brochure d'information», p. 43, juin 1985.

⁴ Idem, p. 44 et ss.

⁵ Idem ch. 1, p. 47.

POINT DE VUE

La logique de l'absurde

Hydro-Rhône a procédé il y a quelques semaines, dans la région concernée, à la distribution tous ménages de son *Bulletin d'information* n° 1. Un changement dans les mœurs de nos grands promoteurs: ils daignent s'adresser au bon peuple. Ce bulletin: papier et format journal, photos couleurs et aquarelles de dix barrages prévus sur le fleuve, informations légales, techniques, économiques, agronomiques, écologiques, le tout accompagné de schémas clairs. Du bon travail de propagande, pour nous dire à quel point ce projet est une bonne affaire pour tous, même pour les poissons et les petits oiseaux qui se remettront fort bien des dix ans de perturbations du chantier en activité.

Au-delà des détails de ce bulletin, que penser du projet lui-même? A mon avis (mais j'en écouterai volontiers d'autres): absurde et logique.

Logique d'abord. Le Rhône sauvage, comme tout fleuve issu des glaciers, sortait de son lit lors des crues d'été souvent catastrophiques et se réduisait à un modeste cours d'eau lors des basses eaux hivernales. Pas moyen de faire travailler un pareil cinglé. Mais les grands barrages de montagne ont modifié tout cela, retenant dans leurs bassins d'accumulation les crues d'été, relâchant leurs eaux en hiver quand la demande en électricité est forte et que tournent les turbines. Normal donc de poser des barrages le long de ce fleuve régularisé: l'eau d'été qui avait, la paresseuse, échappé aux barrages, fournira quand même un petit travail et celle d'hiver turbinera jusqu'au dernier centimètre, jusqu'au lac!

Absurde pourtant. Absurde comme tout notre gaspillage. En réalité, ce courant, personne n'en a besoin. Mais ce besoin, on le créera. Et les plus mauvais arguments, éculés par la campagne sur les centrales nucléaires, réapparaissent: l'électricité se substituera au pétrole. Or le sacrifice de la vallée du Rhône permettra une augmentation de notre production d'énergie électrique de... 1,4%! Donc une fraction de pour-cent de l'énergie consommée en Suisse. La substitution invoquée n'est possible que dans le chauffage; or il y a longtemps que la démonstration a été faite: une meilleure isolation permettrait une économie de plus de 10% de l'énergie dans ce domaine.

La logique de l'absurde enfin: le projet se réalisera. Parce qu'il permet à la grande machine de notre économie de gaspillage de tourner. Un fleuve à creuser et des berges à édifier: quelle affaire pour les entrepreneurs! Tous ces millions à investir: quelle aubaine pour les assurances! Ces impôts à encaisser: quelle chance pour les collectivités! La liste pourrait s'allonger: chacun y trouve son beurre, même le consommateur qui persiste à

accroître sa consommation. Ce qui permet à l'affaire d'être économiquement rentable. Tout cela, le Bulletin d'Hydro-Rhône SA le dit, très honnêtement, en page 7, avec chiffres à l'appui. Pourquoi se gêner?

Il y a un chiffre que j'aimerais connaître, que ne donnent pas les promoteurs, mais qu'un lecteur avisé pourra peut-être me communiquer: combien de bâtiments faudrait-il isoler pour obtenir, sous forme d'économie, l'équivalent de ce que produira le Rhône au travail? Question subsidiaire: que coûterait cette isolation? (Les barrages sont devisés à 870 millions de francs 1981).

Spécialistes, à vos calculatrices! Pour le plaisir, car ça ne servira à rien: notre système est absurde, un mot qui vient du latin surdus: sourd.

M. B.

EN BREF

Périodiquement, la presse alémanique rappelle que près de six cents enfants de «non-sédentaires» ont été enlevés à leur famille de 1927 à 1973 sous les auspices d'une institution gérée par Pro Juventute. Le secrétaire central de la fondation, Heinz Bruni, vient d'écrire à *Die Weltwoche* pour préciser que les activités présentes de Pro Juventute ne correspondent plus du tout à celle de l'époque.

* * *

Découvert sur des murs zurichois des affiches d'un «Parti humaniste» (Humanistische Partei).

* * *

M. Kurt Hauri est le nouveau directeur de la Commission fédérale des banques. Quelques indications pour expliquer dans quelles conditions on accède à de telles fonctions: année de naissance 1936, docteur en droit, directeur suppléant de l'Administration fédérale des finances, bourgeois de Berne (Commune bourgeoise, Corporation des charpentiers), marié, père de trois enfants, membre depuis cinq ans du Parti radical (selon «Finanz und Wirtschaft»), colonel EMG, commandant d'un régiment d'infanterie, etc., etc.

Défense de l'urbanisme

La personnalité d'une ville ne dépend pas de ses réussites architecturales, cataloguées au *Guide bleu*. Les circulations piétonnes, les bistrotts, l'harmonie des façades, les places peuvent, sans monument historique recensé, créer un ensemble qui est plus que l'addition des composants.

Or, l'urbanisme est aujourd'hui mal ressenti. Certes, la moindre demeure, tant soit peu chargée d'âme et d'histoire, est l'objet d'une extrême vigilance, d'une surveillance étatique et, si nécessaire encore, une campagne de presse sonne le tocsin. Tant mieux!

Mais en regard l'intérêt est faible pour l'aménagement urbain. Il est significatif que les projets de reconstruction de la Vallée du Flon, à Lausanne, au cœur de la ville, aient été totalement évacués de la campagne électorale municipale.

On peut tenter de rechercher les causes de cette dévalorisation. On croit que l'espace est désormais rempli, qu'il n'y a plus de quartiers-taudis à assainir, d'usines désaffectées, de vieux entrepôts, d'anciens abattoirs à remodeler; que l'histoire ne dévalorise plus les constructions d'un autre âge pour leur substituer autre chose, comme des fortifs devenues boulevards; on est persuadé que tout nouveau tracé encourage l'utilisation de la voiture et crée des appels d'air d'automobiles; on redoute la construction en hauteur qui permet pourtant de libérer le sol. Tous ces facteurs jouent peut-être contre la dynamique urbaine.

Et pourtant. A Lausanne, l'espace est là, disponible. On comprend d'autant moins que le plan d'extension proposé, une étonnante pauvreté, sans imagination, ne suscite aucune discussion passionnée dans un public large.

Ou encore. Le canton de Vaud, Lausanne, la Confédération et les communes de l'ouest s'appêtent à investir 135 millions (chiffres faibles vu l'ambition du projet) pour desservir les Hautes Ecoles et des

quartiers d'habitation denses par un tram rapide. Bien! Mais une telle réalisation devrait déclencher immédiatement des études d'urbanisme ponctuelles. Un tel moyen de transport n'a pas pour but seulement de faire gagner dix minutes aux usagers. Sur des points précis du parcours et au terminus de la Vallée du Flon des animations sont indispensables: salles publiques, locaux commerciaux, boutiques.

Le forum des halles à Paris combine intelligemment, à l'échelle d'une mégapole, les moyens de transport rapides et traditionnels, métro et RER, et la diversité des magasins, des salles de spectacle.

A Genève, une traversée de la rade, techniquement possible quand surgissent les projets de traversée de la Manche, ne devrait pas être simplement une nouvelle voie de transport, un périphérique, mais l'occasion par répercussion de repenser ou de redéfinir des pans entiers d'urbanisme.

Les coûts sont élevés, mais à la mesure des ressources des collectivités concernées. Pour que les villes demeurent vivantes, elles doivent retrouver le goût de construire. Construire, cela ne veut pas toujours dire bétonner ou dévaster l'historique, mais aussi inventer et vivre communautairement.

A. G.

SÉMINAIRE

Papa lit et maman coud

Le colloque «Vers une éducation non sexiste»¹ a débuté sous d'amusants auspices. En effet, deux hommes célèbres, l'un commentant l'autre — pour ne rien vous cacher, il s'agissait de Guillemain parlant de Hugo — ont tenté de lui disputer l'Aula du Palais de Rumine. Prompte réaction de la part des organisatrices, priorités dûment démontrées, et les

¹ Organisé à Lausanne les 15 et 16 novembre derniers par l'Association pour les Droits de la Femme, le journal *Femmes Suisses*, l'association «Inform'elles», l'association suisse «Femmes, Féminisme et Recherche».

fans d'Henri et de Victor sont allés s'entasser dans un autre auditoire. Victoire — une fois n'est pas coutume, dans la langue française tout au moins — du féminin sur le masculin.

Les femmes commencent à arriver; leur compagnon est manifestement resté à la maison (tiens! au fait, le mien aussi...). Quelques hommes sont là cependant. On se retient de les regarder curieusement. Certains d'entre eux prendront la parole et on sentira que pour eux, le dialogue est possible. Leur présence nous en avait persuadées.

Pour les oratrices, Martine Chaponnière et Lili Nabholz, il s'agit de dresser une fois de plus le constat des modèles déformants que l'on propose à l'enfant dès les premiers jours de sa naissance et jusqu'à son passage à l'âge adulte. Le drame, c'est que nous sommes toutes complices, victimes des mêmes schémas que nous véhiculons de manière inconsciente dans notre vie quotidienne et que nous reproduisons sans nous en rendre compte. Il s'agit donc de se réveiller et de se surveiller, d'acquérir des réflexes qui nous empêchent de reconduire nous-mêmes les modèles que nous récusons.

Les ateliers auront pour but d'essayer, à partir de ce constat, d'élaborer de nouveaux modèles, de tenter de nouveaux moyens d'action concrète pour faire peu à peu disparaître la discrimination sexuelle en éducation. Ce «peu à peu», hélas! fatal, quand il s'agit de changer des mentalités, a suscité des réactions assez vives dans un des ateliers. Au sujet de la stratégie à suivre pour convaincre les autorités scolaires de mieux surveiller les manuels mis entre les mains des élèves, les unes tenaient pour la discussion raisonnable basée sur une analyse fine et précise de la situation; d'autres revendiquaient la révolte et la colère, qui ont fait avancer les choses quand elles stagnaient. Et nous stagnons! Ailleurs a surgi le couple antinomique affectivité/raison, à ma grande surprise, moi qui croyais naïvement que ce stade était dépassé. Dans l'ensemble, beaucoup d'intelligence, de pers-

picacité fine, de charme (me pardonneront-elles ce mot?), d'humour, de volonté d'aller de l'avant envers et contre tout. Et un souhait: échapper à cette perpétuelle confrontation au modèle masculin, à cette mesure (cet «étalon», disait M. Chaponnière, sans jeu de mot) constamment brandies. Nous sommes tous, femmes et hommes, des êtres humains embarqués sur la même galère, vers un avenir de plus en plus incertain. S'ils le désirent, mettons donc entre les mains de maman un livre, et une aiguille entre celles de papa.

Catherine Dubuis

gne l'année suivante. En 1960, il le perd de nouveau contre Thal et le regagne en 1961. En 1963, il le perd enfin contre Petrosjan et se voit dénié le droit d'un match-revanche. Il se fâche et renonce désormais aux compétitions. Ce qui ne l'empêchera pas d'entraîner Kasparov, avec le succès que l'on sait.

Autre chose encore: on nous dit que Kasparov a pris le nom de sa mère, qui s'appelait en fait Kasparian — et parce que son patronyme était quelque chose comme Weinstein, nom aux consonnances fâcheusement juives...

Moi, je veux bien. Mais enfin le grand-maître américain Fine s'appelle ou s'appelait paraît-il Finewski. Le grand-maître Dake se nommait Dakowski. Tous deux ont américanisé leur nom, parce que le Yankee moyen était incapable de les prononcer, et non pour des raisons «raciales»!

Vous me direz que tout ceci n'a d'intérêt que pour ceux qui sont passionnés par les échecs. Et cependant... Les raisons *politiques* qui conduisent tout naturellement à *gauchir* les informations (pourquoi diable ne peut-on pas dire *droitir*?!! — je propose au camarade Schilt d'examiner la question dans le cadre du français rénové!), voire de les manipuler...

A propos: avez-vous été voir *Rambo II*? Film qui d'une part attire les foules, et d'autre part est jugé par les dix critiques de *24 Heures* (MM. Buache, Dasen, Hugli, Terrail, etc.) absolument nul, certains allant même jusqu'à dire qu'il faut éviter à tout prix de le voir! Décompte total: — 8 points! — disons, pour donner un point de comparaison, qu'un film comme *Dersou Ouzala* ou *Ran* est jugé presque unanimement «à voir absolument», voire même «chef-d'œuvre absolu»!

Malgré tout, certains de mes gymnasiens hésitaient. Et si le «gros» public avait raison contre les critiques chevronnés? Et s'il y avait à leur jugement des raisons politiques invouables (le Mouvement suisse pour la paix a déposé une plainte contre la diffusion d'un film qui est un «éloge de la haine, de la guerre et du racisme»...

Dieu merci, l'armée est venue à mon secours: encadrés par des officiers, 150 recrues fribourgeoises ont été voir le film. Voilà qui a emporté la conviction des plus réticents: *Rambo II* doit être un navet.

Au fait: vous avez lu le dernier *Ziegler*?

J. C.

COURRIER

Chimie et information

J'ai lu avec intérêt l'article de «Domaine public» (792) sur Bhopal, «une catastrophe programmée». Mais j'en comprends mal la conclusion: à Bâle, où se produisent parfois des accidents dans «la chimie», la population en est chaque fois informée avec tous les détails nécessaires. Les habitants de Bâle savent depuis longtemps qu'il n'y a pas de grosses fabriques sans risque, mais, jusqu'à preuve du contraire, ils sont convaincus que l'on fait le maximum pour réduire ces dangers. A ma connaissance, un effort d'information analogue a été entrepris à Monthey. Il me paraît un peu rapide et bien superficiel d'affirmer simplement que l'opinion publique n'est jamais informée très exactement.

Frank Bridel

Pharma Information, Bâle

Réd. Ciba-Geigy Monthey a également réagi à notre article, nous signalant que, depuis 1983, deux journées portes ouvertes et trois conférences de presse ont été organisées dans le but d'informer la population sur les dangers qu'elle pourrait courir. Renseignements pris, le récent incident survenu à l'usine de Monthey — échappement de brome — a effectivement été immédiatement suivi d'un communiqué à la presse et d'une information sur les ondes de Radio Chablais.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Rois rouges

Curieuse chose que l'information...

Par exemple, le match pour le championnat des échecs qui opposait Karpov, tenant du titre, à Kasparov, challenger — gagné par ce dernier, qui devient le plus jeune champion du monde de tous les temps. A plusieurs reprises, j'ai entendu à la radio annoncer que les deux hommes s'étaient serré la main à l'issue de la dernière partie — ce qui était bien réjouissant, puisque de notoriété publique, ils se détestaient cordialement. Il est vrai qu'on avait tout fait pour cela. Le lendemain, l'un des quotidiens romands a publié une photo des deux champions à l'instant de cette poignée de mains historique! J'ai bien regardé. J'ai vu la scène deux fois au moins à la TV: pas la moindre esquisse, pas le plus petit début de... Un de mes amis, plus critique que moi, prétend même que manifestement, et malgré les efforts du directeur du tournoi, les deux hommes ont refusé de...

Allez savoir! Et d'ailleurs, autant en emporte le vent.

Autre chose: certains journaux ont annoncé que *pour la première fois dans l'histoire*, le champion déchu aurait droit à une revanche. Non! En 1957, Botwinik perd son titre contre Smyslov. Il le rega-

Explosion garantie

Le slogan «moins d'Etat» recouvre comme on sait une idéologie à géométrie variable: radicalement étroite quand il s'agit de bloquer les effectifs dans la fonction publique, large au possible dès qu'il est question de subventionner l'agriculture.

En matière de garanties offertes par l'Etat à l'économie privée pour l'encouragement à prendre des risques (c'est-à-dire à jouer son rôle), la doctrine se fait particulièrement souple: d'accord pour la modeste garantie contre les risques à l'investissement dans le tiers monde; pas d'accord avec le projet de GRI sèchement renvoyé à son expéditeur Furgler le 22 septembre dernier. Et plus tellement d'accord avec le mode de financement de la très importante garantie contre les risques à l'exportation (GRE), dont le système a pourtant été récemment modifié à l'instigation du Vorort lui-même. Instituée dans les années trente, l'assurance-crédit appelée GRE a d'abord été gratuite pour ses bénéficiaires, soit les exportateurs suisses, et parmi eux principalement les constructeurs de machines, ainsi que les industriels de la chimie, des textiles et de l'horlogerie.

Au fur et à mesure de l'extension de la couverture offerte par la GRE, l'émolument, perçu depuis 1947 pour l'octroi de la garantie, a été augmenté en vue d'assurer le remboursement des éventuels dommages. Tout a bien marché jusqu'en 1977, dernière année où le montant des primes encaissées dépassait celui des paiements effectués par la Confédération aux exportateurs assurés. En 1978, le fonds de réserve de la GRE diminuait de 445 à 337 millions de francs; il ne contenait plus que 200 millions à fin 1980, quand on procéda à sa dissolution.

Cette opération, primitivement voulue par l'économie privée qui réclamait «l'autonomisation» de la GRE, semble bien à première vue avoir tourné à l'avantage de la Confédération. En effet, la créa-

tion d'un fonds autonome et portant intérêt a pratiquement coïncidé avec l'épuisement des réserves constituées dans les années «bénéficiaires» d'avant 1978. Aussi bien, dès 1982, le fonds devait solliciter année après année des avances auprès de la Confédération, qui lui a déjà prêté à ce jour plus de 620 millions de francs.

Le grave endettement, voire l'insolvabilité de nombreux clients de l'industrie suisse d'exportation devrait porter le total des avances fédérales au-delà du milliard de francs dans le courant de l'année prochaine. Sur ce montant, la Confédération calcule un intérêt supérieur à celui qu'elle paye à ses propres fournisseurs de fonds, et apparaît donc comme la grande gagnante de la séparation effectuée en 1981 entre ses propres comptes et ceux de la GRE.

Mais l'avenir s'annonce moins drôle. Car il semble bien que la Confédération ne retrouvera pas la totalité de ses avances à la GRE. Soudain partisans de l'Etat-providence, les milieux économiques proposent déjà une solution de compromis: la Confédération devrait couvrir au moins les dépenses pour les ertes entraînées ces dernières années par les risques monétaires (que la GRE ne couvre plus depuis le 1^{er} avril dernier). Un cadeau de plusieurs centaines de millions à coup sûr, à déposer par la collectivité sur l'autel de la socialisation des pertes.

BOMBE À RETARDEMENT

Comme si la situation de la GRE ne suffisait pas à provoquer un vaste débat sur l'institution elle-même, deux motions ont été déposées au Conseil national par le socialiste zurichois Walter Renschler (proche des milieux tiers-mondistes) et la Bernoise Leni Robert (qui ferait partie du «groupe vert» si elle avait quatre collègues écolos au lieu de trois). L'un et l'autre demandent l'application de critères supplémentaires pour la sélection des livraisons garanties. Le Conseil fédéral refuse évidemment, sans (vouloir) voir que la politique d'aide au développement ou celle de protection de l'environnement pourrait entraîner le refus de cer-

tains projets (grands barrages par ex.) susceptibles d'aggraver encore le déséquilibre de la GRE.

Une économie privée qui oublie son refrain du «moins d'Etat». Un Conseil fédéral qui feint d'ignorer les incohérences entre sa politique économique extérieure et son effort d'aide au développement. Et une ardoise qui atteindra bientôt le milliard de francs! On croit percevoir jusqu'à Berne le bruit caractéristique d'une bombe à retardement posée à Zurich, plus précisément au siège de la GRE, sis dans le même immeuble que la Société suisse des constructeurs de machines. Explosion garantie dans les mois à venir.

DOMAINE PUBLIC 1986

Toujours soixante francs

Vous nous l'avez dit: vous souhaitez trouver dans les colonnes de DP une information originale, alternative, découvrir l'actualité sous un éclairage différent. La grande qualité que vous reconnaissez à votre hebdomadaire, c'est son indépendance politique et économique. En raccourci, voilà l'opinion que vous avez exprimée en réponse à notre questionnaire paru dans DP 786. Nous reviendrons prochainement plus en détail sur le résultat du dépouillement de vos réponses.

Cette indépendance est un luxe qui se traduit paradoxalement par une grande simplicité: des heures de travail et de réflexion jamais converties en francs, une structure très légère — un seul salaire — qui n'épargne malheureusement pas tous les frais: composition, impression, expédition. La solution? Simple, elle aussi: des sous! Là une bonne nouvelle, le prix de l'abonnement reste à soixante francs. Dérisoire? Que cela ne vous empêche pas de pousser vers le haut, de montrer concrètement que vous «pensez DP». De tout cœur, merci.